



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

Service Eau Agriculture  
Forêt et Espaces naturels

**Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement –  
consultation du public relative à la chasse du 15 septembre au 5 octobre 2017 inclus**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que les projets d'arrêtés ci-dessous ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement :

**1. Arrêté préfectoral autorisant la destruction de Grands Cormorans pour la période 2017-2018**

Une proposition reçue :

Monsieur Robert IPERT sollicite une dérogation relative au tir du grand cormoran sur le lac de retenue de Breil sur Roya en amendant l'article 2 du projet d'arrêté du paragraphe ci-dessous :

"Sur la retenue de Breil sur Roya, les tirs sont autorisés depuis la passerelle Charabot sous un angle de tir représenté sur le schéma joint, en direction de la-dite retenue (voir fichier joint), à condition au préalable d'avoir interdit par des moyens physiques (barrières avec signalétique ad hoc) toutes circulations humaine, routière et animale sur la partie nommée "Graviras".

**2. Suite donnée à la proposition :**

Le projet d'arrêté préfectoral autorisant la destruction de Grands Cormorans s'inscrit dans un objectif de préservation des zones de frayères de la truite fario aux fins de protection des espèces et d'entretien des milieux aquatiques.

La proposition de Monsieur Robert IPERT ne répond pas à ce cadre. La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage décide de ne pas retenir cette proposition à l'unanimité.

**Lien url de publication :** <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Arrete-prefectoral-autorisant-la-destruction-de-Grands-Cormorans-pour-la-periode-2017-2018>

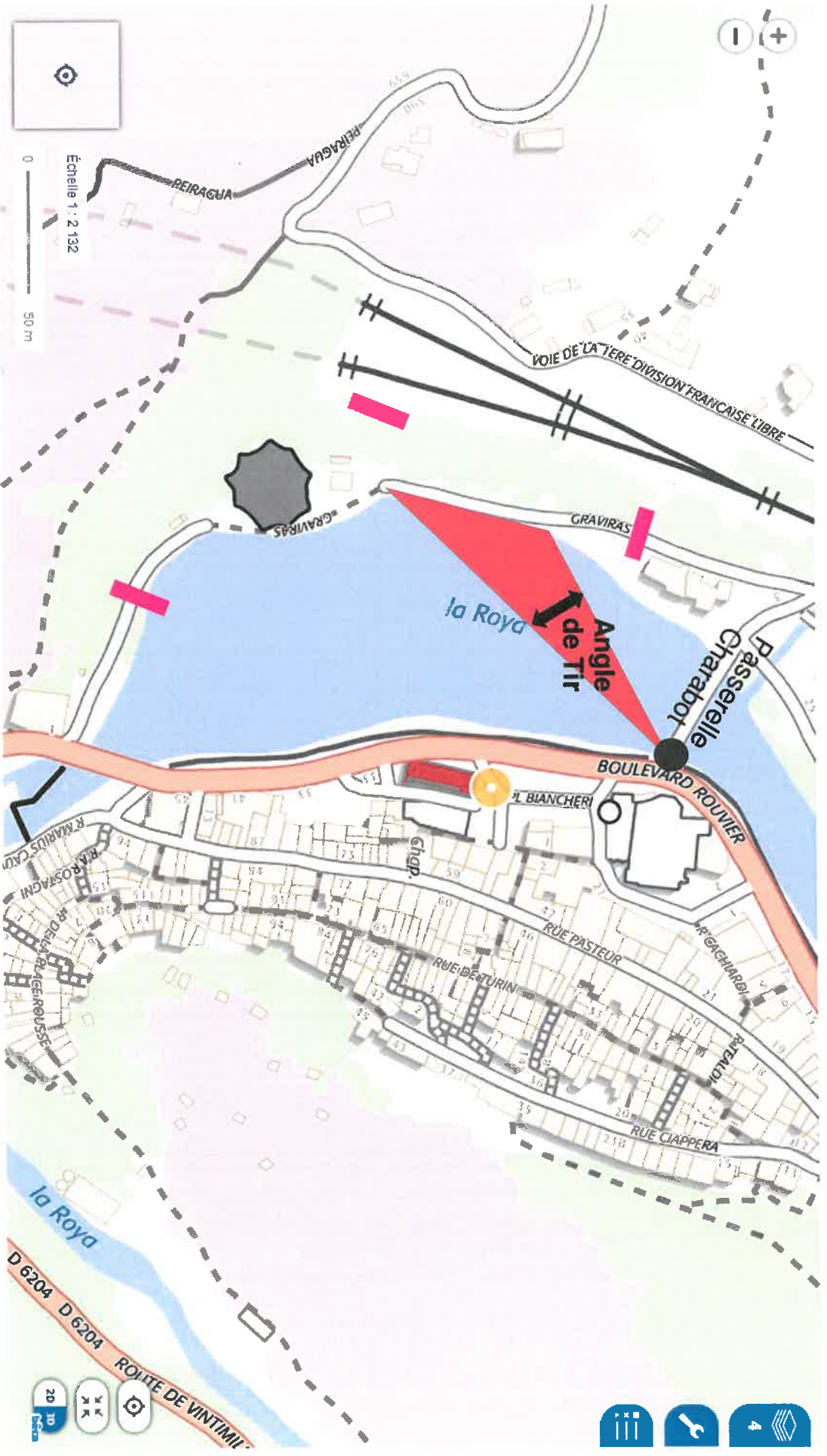
Le Directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

**Le Chef de Service**

**Walter DEPETRIS**

/ 6 NOV. 2017

# Lac de Breil sur Roya - Proposition d'angle de tir pour prélèvement du grand cormoran



- Légende :**
- Position du tireur
  - Barrière avec signalétique ad hoc